



Cahier des charges du président de la commission des cabanes

Note : Le poste est ouvert aux femmes comme aux hommes. Pour simplifier la lecture, le texte est rédigé au masculin.

Mandat

- 1-Le président est responsable de la commission des cabanes et du bon fonctionnement de cette dernière.
- 2-Il est responsable des aspects stratégiques associés aux cabanes et aux projets de rénovation. Il en discute avec le gestionnaire des cabanes qui gère la partie opérationnelle.
- 3-Il fait partie du comité de la section.
- 4-Il définit la stratégie budgétaire et valide sa mise en œuvre.
- 5-En collaboration avec le responsable de la communication, il élabore une ligne pour la communication de la commission à l'externe.

1-Fonctionnement de la commission

- Il s'assure de la compréhension commune entre toutes les parties de la commission (gestionnaire des cabanes, préposé, gardien, spécialiste, communication, secrétaire).
- Il a la charge du recrutement des membres de la commission et des gardiens-nes en collaboration avec le gestionnaire des cabanes et veille que les bons profils soient employés aux bons postes.
- Il anime l'assemblée annuelle de la commission (janvier)
- Sa durée de mandat initiale est de 3 ans, renouvelables d'années en années par la suite

2-Travaux stratégiques

- Il est membre systématique des jurys d'architecture portant sur l'objet de ces cabanes.
- Lors de projets de rénovation, il est responsable de mettre en place un groupe de travail qui l'épaulé dans le suivi du projet.
- Il définit la stratégie pluriannuelle d'investissement dans les cabanes.

3-Participation au comité

- Il participe aux séances et activités du comité (5-10 séances par an), où sont discutés les grands thèmes liés à la section. Il participe à la vie associative (3-5 événements par an) selon ses disponibilités.
- Sa présence lors des séances des assemblées générales de printemps et d'automne est indispensable.
- En cas de problème important, il en informe le comité de la section afin de prendre les décisions adéquates.

4-Budget et suivi des projets

- Il valide le budget, élaboré par le gestionnaire des cabanes et les préposés, et le présente au comité en prévision de l'AG.
- Il présente les projets liés aux cabanes lors des AG
- Lors de travaux imprévus de plus de 5'000.-, il contacte le comité pour une validation formelle.

Compétences, personnalité et disponibilité

- Formation et expérience dans le domaine du bâtiment et de la gestion d'équipe
- Intègre. Personnalité ouverte. Capacité de travailler en équipe.
- Intérêt pour la montagne, domaine associatif
- Charge mensuelle : 8-12h (incluant les séances du comité)

Autres règlements pertinents, disponibles sur demande :

- Cahier des charges des préposés
- Cahier des charges du gestionnaire des cabanes
- Règlement de la commission des cabanes
- Règlement d'engagement financier de la section